Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.10.01 11:36:26 +02'00'

CAUDRY

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01 octobre 2026
ID : 059-215901398-20260928-EMPRUNT2026-BF

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu la loi n°2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu notre délibération en date du 22 mars 2026 portant les modalités de délégation du Conseil Municipal, en vue de procéder au tirage d'emprunts,

Vu la proposition de La Banque Postale et après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du projet de contrat,

DECIDONS :

Pour financer le programme d'investissements 2026, la Ville de CAUDRY contracte, auprès de La Banque Postale, un emprunt d'un montant de 2 000 000,00 €.

La commune de CAUDRY, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par La Banque Postale et après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt	: 2 000 000,00 €
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements
Montant	: 2 000 000,00 €
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur en une fois, le 16/11/2026 au plus tard
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 4,4 %
Base de calcul des intérêts	: nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: constant
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement	: 0,10 % du montant du contrat de prêt

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01 octobre 2026
ID : 059-215901398-20260928-EMPRUNT2026-BF

ARTICLE 2 – Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire et Madame le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cambrai.

Fait à CAUDRY, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Conseiller Départemental du Nord,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
01/10/2026